



## Rejet de virement banque postal

Par **renodien**, le **28/03/2009** à **12:02**

Bonjour,

Ma fille a un petit problème avec la poste : elle a souvent des rejets de virements refusés !

Voilà ma question : je voudrais savoir si la poste a le droit de lui prendre 10 € par rejet sachant que ce moi, si ma fille a eu 10 €, remet, ça lui fait donc 130 € de frais, surtout que, pour le moment, son entreprise l'a mise au chômage technique.

Merci pour votre réponse

Les rejets dont je parle sont EDF, GDF, assurances, enfin des trucs de ce genre.

Par **Tisuisse**, le **28/03/2009** à **13:19**

Bonjour,

Qu'appellez-vous " rejets de virements ? "

Pour connaître le montant des frais pour chaque opération, votre fille doit avoir un petit dépliant qui lui donne ce montant. Il faut vous référer à ce dépliant.

Par **Patricia**, le **28/03/2009** à **14:18**

Bonjour,

Les rejets de virements sont la cause d'une insuffisance de provision au compte.  
Ces frais sont généralement forfaitaires dans la plupart des banques :  
Plafonnés à 20 € max par opération rejetée.  
Seul un conseiller de la poste pourrait vous dire si il en est de même chez elle ? Là je ne sais pas.

Par **wom**, le **31/03/2009** à **04:28**

j'ai exactement le même problème ,mon entreprise rencontre des difficulté et moi aussi ,en 30 ans je n'ai jamais eu de rejet . La société générale m'a pris 125€ pour 2 rejets prélèvements et un rejet de chèque .  
Pouvons nous demander une grâce à Monsieur SARKOZI puisque c'est les arnaques bancaires qui sont et vont être encore plus la cause de fermetures de petites entreprises.  
C'est scandaleux si rien est fait pour nous les petits ,ils vont s'engraisser sur notre dos !C'est IMMORAL

Par **wom**, le **31/03/2009** à **04:30**

peut on attaquer une banque si elle ne veut pas gracier c'est à dire comprendre dans quelle situation on nous met ?

Par **Tisuisse**, le **31/03/2009** à **08:02**

Je suppose que vous avez reçu, comme tous clients d'une banque, le dépliant des tarifs appliqués pour chaque opération. Si oui, reprenez-vous à ce dépliant pour savoir si les frais correspondent bien et si ces frais correspondent, vous ne pourrez pas faire grand chose. Rapprochez-vous cependant de l'AFUB (Association Française des Usagers des Banques) ou tout autre association similaire.

Par **Tisuisse**, le **31/03/2009** à **08:14**

A renodien :

Une petite précision pour bien se comprendre.  
Un [fluo]virement[/fluo] sur un compte est de l'argent qui est versé directement sur le compte par l'organisme payeur. C'est, ce qu'on appelle le langage bancaire : un virement automatique. Exemple : les salaires, les remboursements de frais médicaux ou pharmaceutique par la Sécurité Sociale, etc.  
Lorsque de l'argent est retiré directement du compte pour payer les fournisseurs, tels que EDF, GDF, téléphone, eau, etc, cela s'appelle un [fluo]prélèvement automatique[/fluo].

La nuance est d'importance puisque c'est exactement les mots utilisés sur le dépliant de tarifs bancaires que votre fille a dû recevoir.

Donc, en résumé, un virement est de l'argent qui arrive sur le compte, un prélèvement est de l'argent qui est retiré sur le compte.

Par **Patricia**, le **31/03/2009** à **17:51**

Bonsoir,

C'est vrai que ces 2 opérations sont souvent confondues...  
Ici, ce sont des rejets de prélèvements automatiques.

Dans certains cas, les virements sont débités du compte.  
(ex vous disposez de 2 comptes bancaires et souhaitez en approvisionner 1, vous demanderez un virement du compte A sur le compte B)

-----  
Pour faire simple :

- Le virement est à l'initiative du titulaire du compte à débiter
- Le prélèvement est effectué par le bénéficiaire avec l'accord initial du débiteur

Double opérations pour les prélèvements :  
Ordre de paiement donné par le payeur à sa banque  
Donner l'autorisation au créancier de payer la somme en question auprès de la banque du débiteur.

Dans les deux cas, ces frais sont réclamés pour compte débiteur.

Par **Patricia**, le **31/03/2009** à **18:07**

Pour le 2ème message :

Contactez l'AFUB (Association Française des Usagers des Banques) et soumettez lui votre souci.

<http://www.afub.org/index.php>

Vous pouvez toujours essayer "d'attaquer" votre banque, mais prenez bon avocat...

Par **Yasmine81**, le **15/05/2016** à **14:03**

Comment faire pour rejeter une opération avec la banque postale

**Bonjour,**

**La politesse voudrait qu'un message commence par "bonjour" et se termine par "merci".**

**Merci pour votre attention...**

Par **jos38**, le **15/05/2016** à **14:13**

bonjour. de quelle opération parlez-vous? virement, prélèvement...?